

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les organismes d'aînés demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de priver 500 000 personnes âgées de leur crédit d'impôt

Montréal, le 15 février 2017 – L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et le Réseau FADOQ unissent leur voix pour exiger du gouvernement du Québec qu'il recule sur sa regrettable décision de hausser l'âge d'admissibilité au « crédit d'impôt en raison de l'âge », accordé depuis 1972 aux personnes âgées de 65 ans ou plus.

Alors que les aînés du Québec commencent à préparer leurs rapports d'impôt, une nouvelle réalité en frappera plusieurs. Pour l'année d'imposition 2016, l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt accordé en raison de l'âge passe de 65 ans à 66 ans. Le plan du gouvernement prévoit une hausse graduelle de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt jusqu'en 2020. Chaque année, un peu plus de 100 000 personnes atteignent le cap des 65 ans.

« C'est donc dire que d'ici cinq ans, ce sera environ 500 000 personnes nées à partir de 1951 qui seront privées crédit d'impôt. On parle d'une coupe de près de 300 millions de dollars sur le dos des aînés. C'est épouvantable! », déplore Judith Gagnon, présidente de l'AQDR.

« Nous savons pertinemment que ce sont les gens à faible et modeste revenu qui sont les plus touchés par cette mesure budgétaire. Il faut rappeler au ministre des Finances, Carlos Leitão que le portrait des finances des aînés n'est pas aussi reluisant qu'il semble le croire », souligne pour sa part Donald Tremblay, président de l'AQRP.

En effet, selon l'Institut Broadbent, lorsqu'on utilise la mesure de faible revenu, nous voyons que la pauvreté chez les aînés est passée de 3,9 % en 1995 à 11,1 % en 2013. Cette réalité est plus présente chez les personnes vivant seules et pire aussi pour les femmes seules, dont 30 % sont pauvres.

« Par toutes sortes de mesures fiscales, le gouvernement s'acharne à appauvrir les aînés en pigeant directement dans leurs poches. Il ne cache même plus son intention première, qui est de repousser l'âge de la retraite. Il continue ainsi à creuser le fossé qui sépare de plus en plus les retraités québécois de ceux du reste du Canada », dénonce Maurice Dupont, président du Réseau FADOQ.

Dépouiller les aînés pour les faire retourner au travail

Par ailleurs, le gouvernement soutient que les économies qui découleront de ces coupes du crédit d'impôt seront entièrement utilisées pour financer la bonification de l'incitation au travail à l'égard des travailleurs d'expérience. L'objectif du gouvernement est donc de retirer un crédit d'impôt qui aidait des aînés en situation de vulnérabilité pour inciter ces derniers à retourner au travail.

« Il s'agit d'une mesure régressive et choquante. Le gouvernement s'imagine-t-il que tous les aînés en situation de vulnérabilité seront aptes à retourner au travail? Si c'est le cas, nos élus sont terriblement déconnectés de la réalité », s'exclame le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Enfin, les quatre principaux organismes d'aînés du Québec invitent le gouvernement à s'inspirer du ministre fédéral Jean-Yves Duclos, qui a décidé de ne pas hausser l'âge de la retraite. Ce dernier rappelait « l'importance de protéger les personnes âgées vulnérables, celles pour qui il est impossible, pour toutes sortes de raisons, de continuer leur participation dans le marché du travail ». Une telle marque d'empathie devrait inspirer le gouvernement Couillard.

À propos de l'AQDR

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a pour mission exclusive la défense collective des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes à la retraite. Elle compte près de 25 000 membres regroupés en 42 sections locales.

À propos de l'AQRP

Fondée en 1968, l'AQRP représente les retraité(e)s des secteurs public et parapublic du Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux des retraités de l'État et des aînés du Québec. Elle compte près de 31 000 membres.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

À propos du Réseau FADOQ

Avec plus de 475 000 membres, le Réseau FADOQ est le plus important organisme d'aînés au Canada. Sa mission est de rassembler et représenter les personnes de 50 ans et plus pour les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits et valorise leur apport à la société. Il leur offre plusieurs programmes, services et activités, ainsi qu'une gamme de loisirs pour les inciter à demeurer actifs physiquement et intellectuellement.

–30–

Renseignements

AQDR : Samuel Labrecque, chargé de projets et relations média
514 742-9056 | samuel.labrecque@aqdr.org.

AQRP : David Chamberland, conseiller aux relations publiques
418 999-6787 | david.chamberland@aqrp.qc.ca.

AREQ : Dominic Provost, conseiller en communication,
418 929-4082 | provost.dominic@areq.lacsq.org.

Réseau FADOQ : Bernard Blanchard, conseiller affaires publiques et relations médias
514 557-0001 | bernard.blanchard@fadoq.ca